

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024614

Lausanne, le 5 décembre 2018

Détermination Arnaud Bouverat sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Delphine Probst-Haessig et consorts - La Poste : combien restera-t-il d'offices dans le Canton d'ici à 2020 ? (17_INT_665)

Monsieur le Président,

La détermination citée en titre mentionne dans le texte déposé que « le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat appuie les communes dans leurs contacts avec la Poste pour obtenir des garanties :

1. Sur le maintien des offices de poste, seuls à même de fournir l'ensemble des prestations postales et de paiement,
2. Pour une desserte de qualité, même dans les communes ayant déjà perdu leur office de poste et touchées par la fermeture d'une agence postale,
3. Sur des conditions-cadre et de travail correctes dans l'exploitation des agences postales.

Réponse du Conseil d'Etat

Suite à l'adoption de la détermination en question par le Grand Conseil, le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) tient à relever que le Conseil d'Etat utilise déjà la totalité de la marge de manœuvre dont il dispose afin de garantir un service postal universel de qualité.

Le Conseil d'Etat est conscient que la Poste doit effectuer des adaptations indispensables afin de répondre aux nouvelles attentes des citoyens et à l'évolution technologique. Toutefois, il ne manque pas de rappeler aux dirigeants de la Poste à chaque opportunité que le service universel de qualité fait partie de sa mission première et il ne peut pas être remis en question.

Le Chef du DEIS a déjà averti, par voie de courrier, les communes que son Secrétariat général se tenait à disposition pour tout type de soutien. En parallèle, il a indiqué aux dirigeants de la Poste que le Canton ne cautionnerait aucune fermeture sans l'accord préalable des autorités communales.

Sur le plan fédéral et à la suite des nombreuses critiques essuyées par la Poste concernant sa stratégie de réseau, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a également réagi de son côté en fondant un groupe de travail et a entamé une révision des critères d'accessibilité des offices postaux. Les modifications proposées contribuent à ce que l'économie et la population continuent à bénéficier de prestations postales et de services de paiements d'excellente qualité. Le Conseil d'Etat - qui a été consulté durant cet été - soutient le projet soumis dans son ensemble avec quelques réserves.

Certaines modifications sont donc déjà en cours. Les principales propositions tendent à assurer un service universel de qualité et instaurent une vision à long terme, élément central qui manque aujourd'hui totalement au sein de la direction de la Poste.

En parallèle, le Chef du DEIS s'engage à suivre de près les modifications adoptées et mises en place. Il ne manquera pas de vérifier que le Canton de Vaud dispose d'une desserte de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour appuyer les communes, il va contacter les associations régionales afin de disposer d'un état des lieux et de leur vision quant au développement du réseau d'offices postaux.

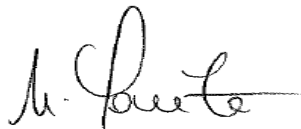
En ce qui concerne les agences postales, le Chef du DEIS s'engage à mener un sondage auprès des communes disposant d'une agence afin de connaître leur position. En effet, le format de l'agence postale, souvent ressenti comme une dégradation de l'offre, constitue parfois une bonne opportunité pour concentrer en un lieu stratégique une vie socio-économique sinon trop diffuse en permettant, par la mutualisation d'activités, le maintien de personnel sur des plages horaires élargies, autour d'une épicerie, d'une pharmacie ou d'un office du tourisme, etc.

Cependant, cette solution ne doit pas altérer ni le sens, ni la portée de la mission de la Poste. Les agences postales doivent être dotées de conditions-cadre précises, le Chef du DEIS profitera de la prochaine rencontre avec les dirigeants de la Poste afin d'évoquer ce sujet, avec l'appui des informations issues des associations régionales.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexes

- Lettre adressée aux communes
- Réponse à la consultation fédérale sur la loi sur la Poste

Copies

- OAE
- SG-DEIS, Mme Aurélie Haenni